QUINIOU LAINE AUDIT
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 40 000 euros
Siège social : 3 rue du Bois Herveau, 35400 SAINT-MALO
751 007 642 RCS SAINT-MALO

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1ER OCTOBRE 2026

[…]

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, nomme en qualité de Directrice Générale, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

- La société EQUALYS, société à responsabilité limitée au capital de 2 253 euros, dont le siège social est situé 71 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 490 569 696 RCS PARIS, représentée par Monsieur Antony GOICHON, gérant.

Conformément aux dispositions des statuts, la société EQUALYS, représentée par son gérant, disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, la société EQUALYS aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Antony GOICHON, au nom de la société EQUALYS qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

[…]

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de trois (3) mois et sera clos le 31 décembre 2026.

L'associée unique décide, en conséquence, de modifier l'article 30 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 30 – EXERCICE SOCIAL

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année ».

QUATRIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

[…]

Signé par Gwenolé LE PROVOST
Le 4 nov. 2026

Signed with Universign doc_mE2A tx_Dbwe4EgKJEzZ

Extrait certifié conforme
Par la Présidente
QUINIOU
Elle-même représentée par sa Présidente
DUGUESCLIN FINANCES
Elle-même représentée par son Gérant
Monsieur Gwénolé LE PROVOST